

SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

Compte rendu du Comité Syndical du 27 mai 2021

COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

Convocations adressées le : vendredi 21 mai 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS ; Michel GILLOT ; Michel PADONOU ; Gérard SERER ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Michel PADONOU ; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Christine BLET ; Emmanuel DENIS ; Pascale DEVALLEE ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

Le Comité Syndical a débuté à 15H05

Les délégués ayant voix délibérative suivants étaient présents en début de séance :

Présents en présentiel :

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD

Présents en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS; Michel GILLOT; Michel PADONOU; Gérard SERER ;

Le quorum est donc atteint.

Monsieur Emmanuel DENIS a donné pouvoir à Monsieur Christophe BOULANGER pour voter en son nom.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 AVRIL 2021

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le procès-verbal du Comité Syndical du 15 avril 2021 et l'a soumis à l'approbation des délégués.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

APPROBATION DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA CENTRALE D'INFORMATION MULTIMODALE JVMALIN

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a donné la parole à Madame Laurence MARIN, Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine, afin de présenter les modifications liées à la convention partenariale - Centre d'Information multimodale JVmalin.

Par délibération C 20/12/13 du 10 décembre 2020, le Comité syndical a autorisé la signature d'un avenant 1 à cette convention.

Suite à des échanges avec la Région Centre-Val de Loire, le contenu de cet avenant a été modifié postérieurement à l'approbation de cette délibération.

Ainsi, le Comité syndical doit de nouveau se prononcer sur le projet d'avenant 1 à la convention partenariale relative à la Centrale d'Information Multimodale JVMalin.

Le présent avenant a pour objet :

- d'annuler la délibération C/20/12/13 du comité syndical du 10 décembre 2020 portant sur l'avenant 1 à la convention partenariale relative à la centrale d'Information Multimodale JVMALIN ;
- d'acter la liste des signataires de la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre-Val de Loire, jvmalin.fr, pour prendre en compte l'arrivée de la Ville d'Amboise parmi les partenaires et donc revoir la répartition du financement. La part du Syndicat est ainsi ramenée de 23,12 % à 22,88 % soit une participation du Syndicat de 12 843,22 € TTC en 2021 et 12 297,19 € TTC en 2022 ;
- d'approuver la levée de l'option « Intégration du covoiturage » pour un montant global de 46 800 € TTC, soit une participation du Syndicat de 3 532,99 € TTC en 2021. Suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par

la Région Centre-Val de Loire, trois plateformes de covoiturage ont été retenues pour être intégrées à la Centrale d'Information Multimodale ;

- d'approuver la levée de l'option « Intégration des données Transports de l'Île de France dans JVMalin » pour un montant global de 38 722,80 € TTC, soit une participation de 1 630,61 € TTC en 2021 et 1 292,62 € TTC en 2022 ;
- de répartir entre les partenaires le coût de la prolongation du marché jvmalin3 et de l'activation de la clause de réversibilité, soit 1 794,76 € en 2021 et 3 512,70 € en 2022.

Madame Laurence MARIN, Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine, a précisé que de nouveaux territoires ont adhéré à JVmalin, notamment Amboise. Certaines communautés de communes ont décidé de prendre la compétence transport, il est donc possible de les intégrer à cette convention.

Il a été proposé au Comité syndical :

- D'acter l'annulation de la délibération C/20/12/13 du Comité syndical du 10 décembre 2020 portant sur l'approbation de l'avenant 1 à la convention partenariale relative à la centrale d'Information Multimodale JVMALIN,
- D'approuver l'avenant 1 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la Centrale d'Information Multimodale en Région Centre,
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération,
- De désigner Monsieur le Président ou son représentant pour représenter le Syndicat des Mobilités de Touraine au comité de pilotage de la centrale d'information multimodale en Région Centre-Val de Loire.

Le Comité syndical a adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'OPPORTUNITE DU 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Madame DUBOIS Françoise est propriétaire d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 69 m² environ situé au 1er étage, est constitutif du lot 19 de cette copropriété et comprend une entrée, un séjour donnant sur une terrasse, une cuisine, deux chambres, une salle de bains aveugle, un WC, dégagement avec placards représentant les 736/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu deux emplacements de parking extérieur constituant les lots 42 et 43 et représentant chacun une quote-part de 21/10 000èmes.

Madame DUBOIS Françoise a sollicité le 28 décembre 2019 le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de son bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 164 800 € libre d'occupation, et 148 500 € occupé, puisque cet appartement est actuellement loué à Madame CHARTIER.

Cette proposition a été présentée à Madame DUBOIS lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 09 septembre 2020 à la mairie de La Riche.

Suite à cette réunion, Madame DUBOIS a transmis une offre d'acquisition au Syndicat des Mobilités de Touraine entre 188 000 € et 195 000 €, se basant sur les estimations faites par des notaires de son bien et intégrant outre la valeur vénale du bien, les pertes de loyer, entre la date de résiliation du bail et la signature de l'acte de vente.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 181 300 €, pour l'acquisition de son appartement libre, qui a été acceptée par Madame DUBOIS Françoise par courrier du 22 février 2021.

Lors d'un rendez-vous en mairie de La Riche le 06 avril 2021, pour finaliser les modalités de cession du bien de Madame DUBOIS, il a été convenu de proposer tout d'abord à Madame DUBOIS de signer une promesse de vente en 2021, avec une réitération de l'acte authentique à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

Il a été proposé au Comité syndical :

- D'approuver, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 19, 42 et 43 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 181 300 € et libre d'occupation,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- De dire que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'OPPORTUNITE 146 RUE DE LA MAIRIE LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le rapport suivant :

Monsieur et Madame DOULET sont propriétaires d'une maison située au 146 rue de la Mairie à la Riche, édifiée sur les parcelles cadastrées AP 810 et AP 812 d'une superficie totale de 275 m², classée en zone UA au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison de 136,25 m² possède quatre niveaux. Le rez-de-chaussée se compose d'un garage aménagé, une buanderie et un débarras.

Au 1^{er} étage : une cuisine, un salon, une salle à manger et un WC.

Au 2^{ème} étage : deux chambres, une salle d'eau avec toilettes.

Au 3^{ème} étage : une chambre avec un dressing.

Un jardin situé devant et derrière la maison complète le bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 18 mars 2021, à 360 000 € net vendeur.

Cette proposition a été présentée à Monsieur et Madame DOULET lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 31 mars 2021 à la mairie de la Riche.

Cette proposition a été acceptée par les propriétaires par courrier en réponse du 29 avril 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'Office Notarial Notaires Loire Conseils, représenté par Maître Anne LETEUIL.

Monsieur Michel GILLOT a demandé la possibilité de recevoir d'ici le prochain Comité un plan permettant de faire état des acquisitions.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ a précisé que le Syndicat en est environ à la moitié des achats soit réalisés soit engagés. Il sera transmis aux délégués un plan recensant les acquisitions.

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-président, a proposé que cette information pourra être plus largement diffusée aux communes.

Il a été proposé au Comité syndical :

- D'approuver, l'acquisition du bien situé AU 146 rue de la Mairie à La Riche, situé sur les parcelles cadastrées AP 810 et AP 812 classées en zone UA au Plan Local d'Urbanisme à hauteur de 360 000 € net vendeur,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître Anne LETEUIL, notaire à l'Office Notarial Notaires Loire Conseils.
- De dire que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le rapport suivant :

Madame MINIER Nicole est propriétaire d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 59m² environ situé au 3^{ème} étage, est constitutif du lot 27 de cette copropriété et comprend un couloir avec placard desservant une pièce de vie avec cuisine équipée, un WC, une salle d'eau, deux chambres avec placards donnant sur terrasse représentant les 603/10 000^{èmes}. Avec cet appartement est également vendu un parking extérieur constituant le lot 33 soit 21/10 000^{èmes} et une cave, représentant le lot 2 pour 10/10 000^{èmes}.

Madame MINIER Nicole a transmis le 28 octobre 2019, une offre au Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'acquisition de son bien à hauteur de 232 166.15 €, incluant outre la valeur vénale estimée à 160 000 €, la perte des améliorations apportées à l'appartement, les frais de déménagement et une indemnité de réemploi.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 142 650 €.

Cette estimation a été présentée à Madame MINIER lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenue le 21 septembre 2020 à la mairie de La Riche, avec la faculté également de conserver la jouissance de son bien entre la signature de l'acte de vente et le début des travaux.

Suite à cette réunion, Madame MINIER a actualisé son offre transmise précédemment pour l'acquisition de son appartement à hauteur de 212 126 €, dont 152 550 € au titre de la valeur vénale.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 157 000 € le 05 février 2021, laquelle a été acceptée par Madame MINIER Nicole par courrier du 11 mai 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur, Maître BRUGEROLLE, assisté de Maître TRIQUET, notaire à La Riche.

Il a été proposé au Comité Syndical :

- D'approuver l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 2, 27 et 33 de la dite copropriété, au prix net vendeur de 157 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître BRUGEROLLE, notaire du vendeur, assisté de Maître TRIQUET, notaire à La Riche
- De dire que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le rapport suivant :

Monsieur MINIER Philippe est propriétaire d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 79m² environ situé au 2ème étage, est constitutif du lot 24 de cette copropriété et comprend une entrée avec placard, un séjour donnant sur terrasse, une cuisine équipée, un WC, une salle d'eau, deux chambres avec placards donnant sur terrasse, un bureau représentant les 746/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu un garage constituant le lot 10 soit 81/10 000èmes et une cave, représentant le lot 7 pour 10/10 000èmes.

Monsieur MINIER Philippe a transmis le 28 octobre 2019, une offre au Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'acquisition de son bien à hauteur de 264 625.39 €, incluant outre la valeur vénale estimée à 190 000 €, la perte des améliorations apportées à l'appartement, les frais de déménagement et une indemnité de réemploi.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 182 600 €.

Cette estimation a été présentée à Monsieur MINIER Philippe lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenue le 21 septembre 2020 à la mairie de La Riche, avec la

faculté également de conserver la jouissance de son bien entre la signature de l'acte de vente et le début des travaux.

Suite à cette réunion, Monsieur MINIER a actualisé son offre transmise précédemment pour l'acquisition de son appartement à hauteur de 240 838 €, dont 182 600 € au titre de la valeur vénale.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 200 860 € le 05 février 2021, laquelle a été acceptée par Monsieur MINIER Philippe par courrier du en date du 11 mai 2021.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur, Maître BRUGEROLLE de Ballan Miré, assisté de Maître TRIQUET, notaire à la Riche.

Il a été proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

- D'approuver l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à la Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 7, 10 et 24 de la dite copropriété, au prix net vendeur de 200 860 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître BRUGEROLLE, notaire du vendeur, assisté de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- De dire que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

EXTENSION DES CONDITIONS DE VENTE DU TARIF « QUOTIENT FAMILIAL » AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DE L'AIDE MEDICALE D'ETAT

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a donné la parole à Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-président, afin de présenter le rapport suivant :

Le Syndicat des Mobilités de Touraine tient à faciliter l'usage des transports collectifs urbains pour les familles à faible niveau de ressources. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} août 2019, la gamme tarifaire Fil Bleu propose des abonnements basés sur le Quotient Familial (QF).

Pour connaître le niveau de QF de l'utilisateur, celui-ci doit fournir une attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du mois ou une attestation de la Mutuelle sociale agricole (MSA) de moins de 3 mois mentionnant les ayants-droits, ainsi que l'avis d'imposition du foyer.

Les personnes non-allocataires de la CAF peuvent bénéficier de ce tarif, en fournissant une attestation du niveau de ressources du foyer et une attestation de demande d'asile établies par les associations ayant signé une convention d'agrément avec Keolis.

Il est proposé d'inclure dans ce public les personnes bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat, qui sont généralement dans des conditions de ressources correspondant aux niveaux requis pour obtenir le tarif QF. Cela nécessite de modifier la convention particulière (modèle annexé à la présente délibération) passée par Keolis avec les associations concernées.

Ces dispositions permettent de compléter les modalités d'attribution des abonnements « Pass QF » qui illustrent la vocation solidaire de la gamme tarifaire Fil Bleu.

Keolis, délégataire, sera en charge de mettre en oeuvre ces dispositions et signataire de la convention.

Cette extension n'a pas d'impact financier sur la délégation de service public.

Il a été proposé au Comité syndical :

- D'approuver :
 - l'extension des conditions de vente du tarif Quotient Familial ;
 - le modèle de convention entre Keolis Tours et les organismes compétents.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le rapport relatif aux décisions prises par le Président et par délégation.

Les décisions prises sont les suivantes :

- Signature des marchés listés ci-dessous :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Date de notification
21TR001	QUALICONSULT SECURITE	PRESTATION DE CSPS DE NIVEAU II-DEPOT FIL BLEU	01/04/2021
21TR002	BTP CONSULTANTS	PRESTATIONS DE CONTROLEUR TECHNIQUE	30/03/2021
21TR003	LGM	PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ETUDE DES CAPACITES DE MAINTENANCE EN VUE DE L'ARRIVEE DE LA LIGNE B DU TRAMWAY DE TOURS	20/04/2021

- Signature de la convention ci-dessous :
 - Convention de partage de données de comptages localisées de vélos

- Signature des arrêtés listés ci-dessous :
 - Arrêté 2021/03 : Les lignes directrices de gestion dans la fonction publique territoriale
 - Arrêté 2021/05 : Droit de préemption urbain – Décision de préemption sur le lot n°2 de la parcelle cadastrée section AP numéro 435, sise 110 rue de la Mairie à La Riche

Le Comité Syndical a acté les décisions prises par le Président et par délégation.

Le Comité s'est achevé à 15h22.

Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire,



Le Président,

Wilfried SCHWARTZ